

L'enseignement de la version commerciale

Frédéric Grogner

Volume 33, numéro 2, juin 1988

L'enseignement de la traduction au Canada — Teaching Translation
in Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002975ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002975ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Grogner, F. (1988). L'enseignement de la version commerciale. *Meta*, 33(2), 238–244. <https://doi.org/10.7202/002975ar>

L'ENSEIGNEMENT DE LA VERSION COMMERCIALE

FRÉDÉRIC GROGNIER

Université de Moncton, Moncton, Nouveau-Brunswick

Un examen rapide des programmes de premier cycle de formation de traducteurs offerts au Canada et dans plusieurs écoles européennes permet de constater que la version commerciale fait partie intégrante de tout programme universitaire destiné à former des traducteurs professionnels, et le baccalauréat spécialisé offert à l'Université de Moncton ne fait pas exception. Au contraire, l'importance de la version commerciale a été jugée telle que nous lui consacrons deux cours (six crédits) en troisième et quatrième années respectivement. En effet, comme nous le verrons plus loin, il s'agit d'un secteur d'activité extrêmement vaste dont l'importance est grandissante et il est fort rare qu'un traducteur ne soit pas appelé à traduire des textes à teneur économique pendant sa carrière, qu'il soit à la Fonction publique, à son compte ou dans une société privée. La difficulté de la traduction commerciale vient du fait qu'elle recouvre une série de domaines très techniques qui ont chacun leur terminologie propre, et le traducteur appelé à traduire un texte traitant de management ou de marketing sans avoir aucune notion de ces disciplines éprouvera beaucoup de difficultés à comprendre le texte de départ et à le rendre au moyen de la phraséologie appropriée.

Nous allons donc essayer, dans les pages qui suivent, de définir ce qu'est la version ou traduction commerciale et quels devraient être les objectifs d'un tel cours pour ensuite décrire les grandes étapes de préparation du cours en fonction des objectifs fixés. Dans une troisième et dernière partie, nous décrirons la façon dont le cours se déroule dans la salle de classe.

DÉFINITION DE LA TRADUCTION COMMERCIALE ET DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COURS

Comme nous l'avons dit, la traduction commerciale a ceci de particulier qu'elle regroupe une multitude de disciplines qui relèvent habituellement de facultés différentes sur le plan de la formation. À la base, il y a l'économie (macro et micro-économie). Viennent s'ajouter ensuite toutes les disciplines enseignées dans une faculté d'administration, soit la comptabilité, la finance, le management, le marketing, les relations humaines, les relations industrielles et les méthodes quantitatives. Certains cours de droit complètent le tableau : il s'agit notamment du droit commercial, du droit fiscal, du droit bancaire et du droit des fiducies. Il est donc évident que l'enseignant sera appelé à faire certains choix lorsqu'il préparera son cours, choix qui dépendront de certains critères que nous décrirons plus loin.

Mais quelle est la raison d'être d'un cours de version commerciale et quels devraient en être les objectifs principaux ? De façon générale, un tel cours vise idéalement à doter l'étudiant de tous les outils qui lui permettront de **traduire fidèlement**, au moyen d'une **terminologie appropriée** et dans un **français idiomatique**, des textes de différentes provenances dans les domaines énumérés plus haut. Cette définition nous permet de dégager les trois grands objectifs d'apprentissage suivants.

Pour pouvoir traduire fidèlement un texte, il faut que l'étudiant puisse maîtriser les différents concepts qui y sont contenus. En effet, il va de soi que l'on ne peut traduire ce que l'on ne comprend pas et il s'agit là d'une vérité qui se confirme année après année dans les cours. Les exercices de traduction effectués en version commerciale donnent lieu à beaucoup plus de contresens que ceux qui sont donnés dans les cours de version générale, à cause d'une méconnaissance souvent généralisée de concepts, notions et réalités aussi courants que la loi de l'offre et de la demande, l'inflation, etc.

Pour que l'étudiant utilise une terminologie appropriée, il faut l'initier aux outils terminologiques qui lui sont *a priori* inconnus et le guider dans le labyrinthe des lexiques, glossaires et dictionnaires de plus ou moins bonne qualité qui encombrant le marché. Il faut le sensibiliser aux dangers que lui font courir les lexiques bilingues et l'initier aux particularismes de la terminologie canadienne dans certains domaines comme la comptabilité ; il faut enfin lui faire découvrir les pièges que dissimulent des expressions aussi anodines que « *fiscal year* », « *debt* », « *loan* », « *inventory* », « *investment* », etc.

Pour qu'il traduise dans un français idiomatique, enfin, il faut le familiariser avec le jargon, la phraséologie du domaine traduit et le sensibiliser au fait que l'on ne traduit pas de la même façon la chronique boursière d'un journal, le rapport annuel d'une société et un exposé d'un haut fonctionnaire du ministère des Finances.

PRÉPARATION D'UN COURS DE TRADUCTION COMMERCIALE

Choix des domaines

Étant donné la variété des domaines d'étude qui sont offerts à l'enseignant, il est évident que certains choix devront être faits dans une première étape de la préparation. Ce choix dépendra de plusieurs facteurs : quelles sont les notions que le professeur estime fondamentales ; quelles connaissances les étudiants possèdent-ils ou devraient-ils posséder lorsqu'ils commencent le cours ; quelles sont les compétences particulières du professeur. Pour ce qui est des domaines jugés fondamentaux, chaque enseignant devrait être laissé juge. Pour notre part, à l'Université de Moncton, nous essayons de couvrir le plus de notions possibles dans le cours de 3^e année. Après avoir passé en revue les grands systèmes et les grandes théories économiques, il est important d'assimiler une série de notions fondamentales telles le PNB, la balance commerciale, la balance des paiements, les grandes lois économiques, la Bourse (actions, obligations), les taux d'intérêt, les politiques monétaires, le taux de change, l'inflation, les échanges internationaux, etc. Dans le deuxième cours, plus spécialisé, nous essayons d'approfondir certaines connaissances au moyen de textes plus techniques portant sur deux ou trois domaines au maximum dans le semestre. À titre d'exemples, les abris fiscaux, l'impôt des particuliers et le budget ont constitué cette année la matière du cours de quatrième année.

Choix des textes

Une fois choisis les grands domaines ou les grandes notions qui serviront de base au cours, il faut évidemment trouver des textes permettant d'atteindre les objectifs notionnel, terminologique et phraséologique que nous nous sommes fixés. Comme nous l'avons dit plus haut, étant donné que nous répartissons la matière sur deux semestres, il est évident que les textes seront fort différents dans les deux cours. Les textes étudiés dans le premier cours seront en général des textes de vulgarisation traitant d'un nombre restreint de notions, tandis que les textes du cours plus avancé seront plus techniques et souvent beaucoup plus complexes car ils font appel à des connaissances plus vastes que l'étudiant devra avoir bien assimilées pour pouvoir comprendre le texte. Cependant, les textes que nous utilisons pour ces cours ont une caractéristique commune : il s'agit dans la majorité des cas de textes d'actualité, c'est-à-dire de textes parus dans les mois qui précèdent le cours et pendant le semestre, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, ce

choix oblige le professeur à préparer chaque année de nouveaux textes, ce qui représente évidemment un surcroît de travail mais permet d'éviter le copiage et le plagiat chez les étudiants, surtout lors des épreuves de contrôle. Ce système oblige aussi le professeur à se tenir au courant de l'actualité. Nous préparons évidemment un certain nombre de textes avant le commencement des cours, mais nous complétons la matière au fur et à mesure que le cours avance au moyen de textes très récents dont il n'existe en principe pas de traduction, ce qui oblige l'enseignant à surmonter les obstacles mêmes que rencontreront les étudiants et lui permet d'anticiper les questions théoriques et les problèmes de traduction qu'il devra traiter dans le cours. Le deuxième avantage que présente cette approche, c'est que les étudiants peuvent avoir facilement accès à une foule d'articles, d'émissions de radio ou de télévision, etc., traitant du sujet d'actualité dans les deux langues, qui sont susceptibles de leur permettre de mieux comprendre le sujet qui sera étudié en classe. Par exemple, si nous étudions un texte sur les taux d'intérêt, il est important de savoir que la fixation du taux d'escompte chaque jeudi donne lieu à une couverture de presse très complète. En cas de forte hausse ou de forte baisse de ce taux, les journalistes spécialisés ne manqueront pas d'en indiquer la raison, tandis que les effets positifs et négatifs d'un tel mouvement sur l'économie canadienne seront débattus par différents experts ayant des opinions parfois divergentes. Dans le cours plus spécialisé, nous attachons toujours beaucoup d'importance aux budgets fédéral et provincial dont les incidences fiscales peuvent être très fortes. On peut sans difficulté obliger les étudiants à visionner au laboratoire de langue les enregistrements au magnétoscope des émissions télévisées qui suivent immédiatement cet événement pour qu'ils en tirent des enseignements qui leur seront fort utiles pour la compréhension des contextes. Un autre critère important dans le choix des textes, c'est la représentativité. Il est en effet important que les textes choisis soient représentatifs de ce que l'étudiant devra traduire pendant sa carrière. En effet, une des grandes critiques que l'on fait souvent aux programmes universitaires de traduction, c'est qu'ils sont détachés de la réalité, que les textes qui servent d'exercices de traduction n'ont rien de commun avec ce qu'un traducteur professionnel est appelé à traduire quotidiennement dans un bureau de traduction. Il est donc important de tenir compte de cette observation, mais il est extrêmement difficile de trouver des textes représentatifs du milieu de travail traitant simplement des notions fondamentales que l'on veut étudier. Aussi avons-nous décidé de ne retenir ce critère que pour le cours de quatrième année où nous travaillons sur des textes plus techniques.

Atteinte des grands objectifs du cours

Comme nous l'avons déjà indiqué, le choix des domaines et le choix des textes doivent toujours être conçus en fonction des grands objectifs que nous nous sommes fixés au préalable.

Le premier objectif consiste à faire assimiler aux étudiants certaines notions jugées fondamentales. À ce sujet, je voudrais ouvrir une parenthèse. Tous les programmes spécialisés de traduction comprennent une série de cours au choix et à option. Par exemple, le programme offert à Moncton compte 15 cours (65 crédits) à option répartis sur les quatre années du baccalauréat. Les cours à option sont choisis dans une liste cadre regroupant les disciplines jugées utiles pour la formation en traduction, et chaque étudiant est tenu d'approfondir ses connaissances dans un domaine particulier en suivant 12 crédits dans une discipline choisie par lui. Cependant, l'étudiant a beaucoup de latitude pour choisir ces cours et s'il est vrai qu'une partie de notre effectif suit des cours dans les domaines de l'économie ou des affaires, on peut affirmer qu'une bonne proportion des étudiants préfère s'orienter vers l'histoire, la géographie, les sciences politiques ou la sociologie. De ce fait, le professeur de version commerciale se trouve devant une classe fort disparate en ce qui concerne les connaissances théoriques sur lesquelles il

peut compter chez les étudiants. Qui plus est, les étudiants qui s'intéressent à l'économie et au secteur des affaires sont obligés de suivre des cours théoriques qui ne sont pas donnés dans l'optique de la traduction, ce qui est tout à fait naturel. Cette situation pose cependant deux problèmes. Premièrement, ces cours ne sont pas des cours de synthèse. Ils ne portent en effet que sur une petite partie de la discipline et il faut faire au moins une concentration de 15 crédits pour avoir une vue d'ensemble du domaine étudié, ce qui est rarement le cas de nos étudiants. Deuxièmement, les manuels de référence utilisés jusqu'à tout dernièrement à l'Université de Moncton étaient des manuels de langue anglaise et, même s'il existe aujourd'hui des ouvrages traduits ou conçus en français au Québec, les vieilles habitudes terminologiques ancrées chez les professeurs ne sont pas faciles à éliminer et les anglicismes abondent dans ces cours. On parle toujours d'inventaires au lieu de stocks, d'année fiscale au lieu d'année financière, etc. Par conséquent, l'étudiant sera « contaminé » par une terminologie souvent inexacte dont il lui sera très difficile de se débarrasser et il lui arrivera de subir les foudres du professeur en commettant de graves erreurs de traduction dont il n'est pas totalement responsable. Néanmoins, l'étudiant en traduction qui suit ces cours acquerra assurément certaines notions théoriques fort utiles pour la version commerciale, mais il lui sera difficile de faire le lien entre ce qu'il aura appris et le cours de traduction proprement dit, de la même façon qu'un cours de droit donné à des étudiants en droit n'est guère adapté à de futurs traducteurs juridiques car les objectifs ne sont pas les mêmes. Il découle de ce qui précède que le professeur devra orienter les lectures des étudiants et procéder lui-même à des exposés magistraux en classe ou faire appel à des spécialistes du domaine pour donner aux étudiants en traduction le complément de connaissances susceptible de leur permettre de mieux comprendre le texte de départ, ce qui signifie que le professeur devra avoir lui-même un bagage de connaissances générales très étendu pour donner le cours, et pouvoir compter sur un certain nombre de personnes ressources capables de communiquer leurs connaissances dans un français impeccable.

Le deuxième objectif à atteindre consiste à donner aux étudiants des outils terminologiques appropriés. Il est évident qu'il ne suffit pas d'annexer une bibliographie à la description du cours en début d'année mais qu'il faut prendre le temps de guider l'étudiant et de l'orienter dans ses recherches. Afin de lui faciliter la tâche, il est possible de procéder à des exercices de recherche ponctuels sur une série de termes pris dans un certain contexte. En règle générale, nous demandons aux étudiants de nous donner leurs sources en annexe à leur traduction afin de faciliter la vérification et d'éviter qu'ils ne prennent le premier terme venu sans pousser plus loin l'analyse. Ils doivent par ailleurs expliquer et défendre à l'occasion leurs choix terminologiques pendant le cours. Il existe évidemment une foule d'ouvrages (lexiques, glossaires et dictionnaires) dans le domaine commercial, mais le non-initié peut commettre de graves erreurs de traduction s'il n'est pas prévenu contre un certain nombre d'entre eux. Il est donc très important d'habituer les étudiants à utiliser des références sérieuses et nous avons la chance au Canada de disposer de recherches terminologiques extrêmement bien faites dans le domaine des affaires. Le *Dictionnaire de la comptabilité* de Fernand Sylvain, les bulletins de terminologie comptable du Comité de terminologie française de l'Ordre des comptables agréés du Québec, certains numéros de l'*Actualité terminologique*, en sont des exemples. L'initiation à la terminologie est donnée dans un autre cours du programme, mais le cours de version commerciale devrait donner à l'étudiant l'occasion de mettre en pratique les techniques de recherche qui lui ont été enseignées et qu'il est censé avoir assimilées.

Le troisième objectif a trait à la forme. Il s'agit de la mise en français au moyen de la phraséologie appropriée. C'est certainement l'objectif le plus difficile à réaliser parce qu'il n'existe pas encore d'outils à la disposition des enseignants. Une façon de procéder

consiste à demander aux étudiants de lire des textes en français et en anglais portant sur un même domaine ou de faire une lecture comparée de textes anglais bien traduits afin de repérer les expressions et tournures idiomatiques intéressantes. Le professeur peut aussi isoler certaines expressions qui reviennent régulièrement dans les textes commerciaux et faire travailler les étudiants sur ces expressions en les faisant débattre des mérites respectifs des solutions proposées. Par exemple, les textes à teneur économique regorgent d'expressions signifiant l'augmentation ou la diminution, la montée ou la baisse, qui donnent lieu à de nombreux contresens et peuvent faire l'objet d'exercices de traduction en classe. La télévision est également un outil pédagogique extrêmement intéressant. Le professeur peut enregistrer sur vidéocassette certaines émissions de télévision diffusées par les chaînes canadiennes ou américaines, en anglais et en français, et constituer ainsi une espèce de vidéothèque à l'intention des étudiants afin de compléter le cours et de le rendre plus intéressant. Ces émissions sont en général conçues dans un souci de vulgarisation et l'étudiant peut en tirer grand profit en faisant d'une pierre deux coups puisque ces émissions le mettent en contact avec certaines réalités économiques exprimées dans une langue « pure ».

MODE D'ENSEIGNEMENT DE LA VERSION COMMERCIALE

La formule pédagogique utilisée pour enseigner la version commerciale n'est pas différente de celle que nous utilisons dans les autres cours de version que nous donnons à l'Université de Moncton. En début de semestre, une description du cours et de ses objectifs est distribuée aux étudiants pour discussion. Elle renferme la méthode d'évaluation ainsi qu'une bibliographie sommaire qui est complétée à mesure que le semestre avance. Il est à noter que jusqu'ici, nous n'avions pas d'ouvrage de référence imposé aux étudiants mais que nous songeons à utiliser l'an prochain, sur les conseils du professeur Jean Delise de l'Université d'Ottawa, l'ouvrage de Léon Courville intitulé *l'Économie démystifiée*, paru chez Stanké et aux Presses HEC. Pour ce qui est du déroulement du cours, les règles du jeu sont exposées en début de semestre. Ainsi, les textes à préparer par les étudiants leur sont remis une semaine à l'avance. Ils doivent faire leur recherche terminologique et préparer une traduction au propre. Ces travaux à la maison ne sont pas corrigés systématiquement. Cependant, nous pouvons décider à l'occasion, sans préavis aux étudiants, de ramasser et de noter des travaux, afin de garantir que les préparations sont faites avec sérieux. C'est ainsi que quatre travaux au minimum (et six au maximum) sont corrigés en cours de semestre. En général, nous éliminons la note la plus basse, et la moyenne des notes qui restent compte pour 20 % de la note finale. Par ailleurs, trois épreuves de contrôle ont lieu pendant le semestre. Elles ont une pondération égale et leur somme constitue 80 % de la note finale. La première épreuve pose toujours un problème. En effet, elle ne peut être donnée avant que les étudiants aient assimilé un minimum de matière, et elle n'a donc jamais lieu avant qu'un mois et demi environ se soit écoulé depuis le début du semestre, ce qui laisse peu de temps entre la première et la deuxième épreuve de contrôle, la dernière étant fixée pendant la période d'examen prévue par les règlements de l'Université. Pour conclure sur la question des épreuves, il est important d'indiquer que leur durée et leurs modalités varient selon qu'il s'agit du cours de troisième ou de quatrième année. Dans le cours de troisième année, il s'agit d'une épreuve de 90 minutes pendant laquelle l'étudiant doit traduire, sans dictionnaire anglais ni dictionnaire de traduction, un texte de 150 mots. Les raisons pour lesquelles nous ne permettons que le dictionnaire Robert sont les suivantes : nous voulons nous assurer que les étudiants ont un minimum de connaissance du vocabulaire anglais, et qu'ils ont assimilé le nombre restreint de termes techniques étudiés en classe. Si un terme est jugé difficile ou n'a pas été étudié en classe, nous en donnons soit la définition du Webster's, soit la traduction. Enfin, la durée du test est limitée et nous nous

sommes aperçu avec l'expérience que lorsque nous permettions les dictionnaires de traduction ou les dictionnaires unilingues anglais, les étudiants se précipitaient dessus et passaient un temps fou à vérifier le sens de termes très élémentaires au lieu de prendre du recul par rapport au texte et de consacrer toutes leurs énergies à résoudre les difficultés de traduction, ce qui donnait lieu à des résultats catastrophiques. Dans le cours de 4^e année, par contre, les étudiants doivent traduire 300 mots en 180 minutes dans des conditions normales de travail, c'est-à-dire en ayant accès à tous les outils terminologiques et autres qu'ils jugent utiles. De fait, les épreuves se déroulent dans la bibliothèque du Département. Pendant les épreuves de contrôle, nous recommandons aux étudiants de ne pas recopier leur traduction au propre. Nous avons en effet constaté que le premier jet est souvent meilleur que leur texte revu et corrigé, et que lorsqu'ils recopient leur brouillon au propre, ils changent systématiquement et sans justification des passages auxquels ils ont consacré plusieurs minutes, ce qui donne lieu à de nombreux contresens et à une multitude de fautes d'accord (un masculin est substitué à un féminin, un singulier à un pluriel, mais on oublie d'accorder les participes passés ou les adjectifs, etc.). Enfin, ils recopient souvent leur brouillon à la dernière minute et il leur arrive de sauter un mot, une ligne, voire un paragraphe sans avoir la possibilité de relire leur texte parce que le temps est écoulé. Dans la mesure où leur texte est « lisible », nous acceptons donc de corriger leur brouillon sans nous formaliser. Si nous revenons maintenant au déroulement du cours dans la salle de classe, le travail consiste principalement à discuter des traductions préparées par les étudiants en procédant paragraphe par paragraphe. Pour ce qui est des notions, il y a deux façons de procéder : nous pouvons soit faire un court exposé magistral en classe, soit demander aux étudiants de faire certaines lectures, puis vérifier en classe si tout le monde a bien assimilé les notions étudiées. Une fois que les questions de fond ont été réglées, nous passons ensemble en revue les problèmes de terminologie que pose le texte. Ici encore, il arrive que nous donnions certaines indications aux étudiants lorsque nous leur remettons le texte ou que nous les laissons à eux-mêmes. Dans tous les cas, nous essayons de faire le tour des possibilités terminologiques en faisant appel à la classe. Dans un deuxième temps, nous éliminons les propositions erronées pour ne retenir que la ou les solutions possibles, toujours en justifiant nos choix. La plus grande partie du cours est cependant consacrée à la mise en français et à la correction du style et de la phraséologie. Dans la mesure du possible, nous demandons aux étudiants de critiquer de façon constructive la traduction qui a été proposée par la personne interrogée, afin de rendre le cours plus vivant. Nous encourageons les étudiants à utiliser des formules ou des tournures particulièrement idiomatiques qu'ils ont lues ou qu'ils ont étudiées en faisant certains travaux ponctuels de stylistique comparée (chroniques boursières du *Globe and Mail* et du *Monde* par exemple). Une fois la discussion du texte terminée, nous proposons aux étudiants une traduction type qui se veut une des multiples possibilités offertes par le texte de départ et dans laquelle nous essayons de reprendre certaines trouvailles des étudiants. Cette traduction type peut aussi faire l'objet d'une discussion et nous croyons qu'il est très important d'être ouvert à la critique, de ne pas croire qu'on a le monopole de la vérité et d'accepter que l'on puisse se tromper à l'occasion. Il est aussi très bon, sur le plan pédagogique, de ne pas imposer son point de vue et d'être prêt à reconnaître qu'un étudiant a trouvé à un problème de traduction une solution supérieure à celle que l'on voulait proposer. Pendant le semestre, nous faisons donc fonction de réviseur et appliquons certains critères particulièrement sévères qui sont en général acceptés par les étudiants en raison du caractère professionnel du programme. Contrairement aux réviseurs, cependant, nous devons évaluer les travaux des étudiants et attribuer une note, ce qui n'est jamais facile. Nous disposons donc d'un barème qui serait trop long à décrire ici, mais nous tenons à souli-

gner qu'à notre avis, l'enseignant devrait toujours pouvoir justifier ses corrections et ne devrait pas modifier le texte de l'étudiant pour la simple raison qu'il n'aime pas telle ou telle tournure. En résumé, il ne devrait pas essayer d'imposer son style, car il ne faut pas oublier que le texte n'est pas destiné à la publication et que les étudiants suivent d'autres cours de version avec des professeurs susceptibles d'avoir des exigences stylistiques très différentes.

Étant donné que les textes étudiés dans le cours avancé de version commerciale sont plus techniques et donc souvent plus rébarbatifs, nous avons souvent réussi à stimuler l'intérêt des étudiants pour la matière au moyen du procédé suivant : dans la mesure du possible, nous choisissons des textes qui apprendront aux étudiants des choses qui leur seront utiles plus tard dans leur vie de tous les jours. Cette année, par exemple, lorsque nous avons traité de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous avons traduit deux textes relatifs aux avantages fiscaux dont bénéficient les travailleurs indépendants qui exploitent un bureau à domicile, comme les traducteurs pigistes, ce qui nous a permis d'approfondir concrètement des notions comme l'amortissement, la récupération d'impôt, les gains en capital, etc. Lorsque nous avons étudié les refuges fiscaux, nous avons examiné en détail les régimes enregistrés d'épargne retraite et d'épargne logement (REER/REEL), deux types de régime fort avantageux pour les futurs contribuables qui sont des étudiants de 4^e année. Ces types de textes suscitent une plus grande motivation de la part des étudiants tout en permettant à l'enseignant d'atteindre les objectifs du cours. Les évaluations de l'enseignement que les étudiants font chaque année nous ont confirmé que le choix de ce genre de textes était judicieux puisque leurs commentaires étaient invariablement positifs.

En conclusion, l'enseignement de la version commerciale présente certains problèmes bien particuliers que nous essayons de résoudre de la façon que nous avons décrite. À Moncton, le cours de version commerciale de troisième année est le premier cours de version spécialisée suivi par les étudiants après les deux cours de version générale de deuxième année. Ils sont donc plongés sans transition dans un domaine technique et le choc est rude, surtout au niveau de la compréhension des notions et de la phraseologie qui sont particulières à ce type de texte. Nous avons effectivement remarqué, au fil des années, que le cours de 3^e année, qui est général, est beaucoup plus difficile pour les étudiants que le cours spécialisé de 4^e année, peut-être à cause de la nouveauté de la matière dans le premier cours. Cependant, l'énorme quantité des notions à étudier et la variété des types de texte justifient à notre avis que deux cours soient consacrés à l'étude de ce secteur de la traduction. Nous avons donc voulu, dans les pages qui précèdent, faire bénéficier le lecteur de notre expérience à l'Université de Moncton en espérant qu'elle pourra lui être utile, et nous espérons que notre article suscitera chez nos collègues qui enseignent ce type de cours, des réactions qui ne pourront qu'améliorer notre travail de pédagogue de la version commerciale.